

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1271

2 juillet 2009

### SOMMAIRE

3i Cares Holdings S.A. ....	60979	Intercarree G.m.b.H. ....	60963
AB Acquisitions Luxco 4 S.à r.l. ....	61000	Kalle Development S.à r.l. ....	60982
Alexia Investissements S.A. ....	60962	Kashyk S.A. ....	60987
Alinea S.A. ....	60980	Kauri Capital 6 ....	61005
Almack II Unleveraged SA ....	60963	Kauri Holdings ....	61005
Arnold Clark Luxembourg ....	60985	Lantau S.A. ....	60988
Atlantic Consulting S.A. ....	60977	Luxco IITCC S.A. ....	60984
Auteuil Lux Investments S.A. ....	60970	Maison Relais Wëntger A.s.b.l. ....	61002
Barendina S.A. ....	60983	Morgan Stanley Investment Funds ....	60978
Berimor Investments S.à r.l. ....	60992	Ocean Overseas (Luxembourg) S.à r.l. ...	60985
Canali Lux S.A. ....	60962	Office ERNEST T. FREYLINGER S.A. ....	60991
CD-Invest Holding S.A. ....	60980	Pimco Luxembourg III S.A. ....	60970
CETP bigmouthmedia S.à.r.l. ....	60980	P.N. Invest S.A. ....	60983
Chimindu S.A. ....	60971	PRB2 SA Soparfi ....	60971
Clearwater Sàrl ....	60983	Produc Investissements S.A. ....	60974
Delphi S.à r.l. ....	60987	ProLogis Czech Republic XIX S.à r.l. ...	60975
Dexia Funding Luxembourg S.A. ....	60985	REOF II Kali S.à r.l. ....	60984
Electro Motor Technology S.A. ....	60979	REOF II S.à r.l. ....	60984
Entreprise de Construction G. THOMAS .....	60977	Rep International S.à r.l. ....	60978
Euclid Investments Holding S.A. ....	60971	Seeker Rekees S.à r.l. ....	60963
European NPL S.A. ....	60970	Société Internationale de Gestion de Par- ticipations Industrielles "INTERFI" ....	60992
Falcon Fund Management (Luxembourg) .....	60984	Société luxembourgeoise de Leasing BIL- LEASE ....	60991
FCOMI - L Global Fund ....	60983	Société Nationale des Habitations à Bon Marché ....	60999
Foralim S.A. ....	60986	Softinvest S.A. ....	60986
Fortis Prime Fund Solutions (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	60963	Sun Hotels International S.A. ....	60972
Futuna S.A. ....	60981	Sun Power Invest EU S.A. ....	61006
Global Housing Company 1 ....	60986	Tecanox Holding S.A. ....	60986
Groupe Castelfort S.A. ....	60985	UBP Advisory Services ....	60977
Hoche Participations S.A. ....	60981	Vivaldis - Gesellschaft für Strukturierte Lö- sungen S.A. ....	60982
Infashion Sud, Sàrl ....	60962		

**Infashion Sud, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.295.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2004*

L'assemblée générale a pris la résolution suivante:

Monsieur Miloud AKDIME, demeurant 68, boulevard Napoléon, L-2210 LUXEMBOURG est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur Jamal AKDIME, demeurant 19, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour *INFASHION SUD, SARL*

Signatures

Référence de publication: 2009073725/18.

(090087482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Canali Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.001.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 avril 2009*

Monsieur CANALI Giorgio Alberto, Monsieur CANALI Stefano, Monsieur ARNO' Vincenzo, domicilié au 136, avenue Pasteur, L-2309 Luxembourg, et Monsieur MARIANI Daniele sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*CANALI LUX S.A.*

Daniele MARIANI

*Administrateur*

Référence de publication: 2009073730/17.

(090087462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Alexia Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.793.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 11 juin 2009*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009073855/19.

(090086895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Seeker Rekees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 236.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 112.802.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 juin 2009.*

L'associé unique a accepté avec effet au 20 mai 2009 la démission de Monsieur Erlend Smith en tant que gérant de la société. Il a été décidé qu'il ne serait pas pourvu à son remplacement.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Andreas Demmel, M. Michael Newton, M. Karl Heinz Horrer et M. Brian McMahon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009073724/17.

(090086720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Almack II Unleveraged SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 137.734.

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique datée du 12 mai 2009 que:

- M. Philip John Godley, expert comptable, avec adresse professionnelle au 13, Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 5UT, et

- M. Carl Andrew Pollard, juriste, avec adresse professionnelle au 13, Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 5UT, ont été nommés comme administrateurs en remplacement de M. Simon Christopher Young et M. Peter James Rioda, démissionnaires.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

SG AUDIT SARL

*Signature*

Référence de publication: 2009073785/16.

(090087195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Intercarree G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 54.773.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2009073797/10.

(090086672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Fortis Prime Fund Solutions (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 146.539.

**STATUTES**

In the year two thousand nine, on the second day of June.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FBN Holding International AG, a company incorporated and existing under the laws of Switzerland registered under number CH - 170.3.010.817 - 9, having its principal place of business at Zug, Switzerland

here represented by Mr Matthias SCHMITZ, working for PricewaterhouseCoopers S.à r.l., residing professionally at 400 route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg, by virtue of a proxy, given in written under private seal, on 27 May 2009.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxyholder, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

#### **A. - Purpose, Duration, Name, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of Fortis Prime Fund Solutions (Luxembourg) S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

#### **B. - Share capital, Shares**

**Art. 6.** The Company has a share capital of one hundred and twenty-five thousand Euro (125,000.- EUR) represented by one hundred and twenty five (125) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting at a majority of three quarters of the share capital owned by the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

#### **C. - Management**

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers, composed of at least three managers, which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a

secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signatures of any two managers of the Company.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. - Decisions of the sole partner, Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

### **E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year commences on 1 January and ends on 31 December.

**Art. 22.** Each year on 31 December the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** The operations of the Company, including particularly its accounts and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent auditor who shall not otherwise be affiliated with the Company. The independent auditor shall be elected by the board of managers and shall remain in office until revoked.

**Art. 24.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

### **F. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 25.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 26.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred and twenty-five (125) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of one hundred and twenty-five thousand euro (125,000.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euros (EUR 1.900).

#### *Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire share capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 65, L-1331 Luxembourg,
2. The following entity and person are appointed managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period:

- M. Dean Clinton, Director of Operations: Fortis Prime Fund Solutions, born in Durban, South Africa on 2<sup>nd</sup> November 1969, residing in London, United Kingdom;

- M. Claude Noesen, Director of Sales and Relationship Management: BGL Société Anonyme, born in Luxembourg on 19<sup>th</sup> October 1958, residing in Luxembourg;

- M. Pietro Longo, Director: Fortis Intertrust, born in Luxembourg on 13<sup>th</sup> September 1970, residing in Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, acting in his hereabove stated capacities and known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le deux juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FBN Holding International AG, une société créée et constituée selon les lois suisses enregistrée sous le numéro CH - 170.3.010.817 - 9, ayant le principal siège de ses activités à Zug, en Suisse,

ici représentée par Monsieur Matthias SCHMITZ, employé de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., demeurant professionnellement à 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mai 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en cette qualité comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet social de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de Fortis Prime Fund Solutions (Luxembourg) S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### **B. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent vingt cinq mille euros (125.000.- EUR), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois-quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction temporaire d'exercer les droits civiques, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins trois gérants, qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou facsimilé, ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou facsimilé un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex ou facsimilé, ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures de deux gérants de la société quels qu'ils soient.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.



**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **E. - Exercice social, Bilan, Répartition**

**Art. 21.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Les opérations de la Société, incluant en particulier ses comptes et la déclaration des bénéfices imposables ou d'autres rapports requis par les lois du Luxembourg, doivent être contrôlées par un auditeur indépendant qui ne doit pas être autrement affilié à la Société. L'auditeur indépendant doit être choisi par le conseil de gérance et doit rester en fonction jusqu'à ce qu'il soit révoqué.

**Art. 24.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

### **F. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 25.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

**Art. 26.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent vingt-cinq (125) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de cent vingt-cinq mille euros (125.000.- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé susvisé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au Boulevard Grand-Duchesse Charlotte 65, L-1331 Luxembourg.
2. L'entité et la personne suivantes sont nommées gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Dean Clinton, Director of Opérations: Fortis Prime Fund Solutions, né à Durban en Afrique du Sud le 2 novembre 1969, résidant à Londres au Royaume-Uni;
  - Monsieur Claude Noesen, Director of Sales and Relationship Management: BGL Société Anonyme, né à Luxembourg le 19 octobre 1958, résidant au Luxembourg;
  - Monsieur Pietro Longo, Director: Fortis Intertrust, né à Luxembourg le 13 septembre 1970, résidant au Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant en cette qualité comme dit ci-avant et connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Schmitz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2009. Relation: LAC/2009/21155. Reçu soixante-quinze euros - 75,00 €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009073942/220/335.

(090087795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**European NPL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.186.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 11 mai 2009*

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Massimiliano BERTOLINO, 59 Corso Garibaldi, I-20121 Milan, de son poste d'Administrateur «B», avec effet immédiat;

2. L'Assemblée accepte la nomination de Monsieur Renzo Filippo Riccardo QUAGLIANA, conseil juridique, demeurant professionnellement 10 Via Gaetano Negri, I-20123 Milan, comme nouvel Administrateur «B» en remplacement de Monsieur Massimiliano BERTOLINO.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour Extrait conforme

Pour EUROPEAN NPL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009073918/18.

(090086619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Auteuil Lux Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.831.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration*

- Monsieur Guillaume LEFEVRE, Administrateur de Société, né le 29 août 1968 à Bergerac (France), demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur de la Société en remplacement de Madame Betty PRUDHOMME, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour AUTEUIL LUX INVESTMENTS S.A.

SGG SA

Signatures

Référence de publication: 2009073916/17.

(090087966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**Pimco Luxembourg III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.809.

Suite à l'assemblée générale ordinaire en date du 26 mai 2009, sont renommés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2010.

Jeffrey Sargent

Joseph Vincent McDEVITT

Craig Allen DAWSON

Est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2010:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 June 2009.

*Pour State Street Bank Luxembourg S.A.*

Signature

*Un administrateur domiciliataire*

Référence de publication: 2009073914/19.

(090086635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**PRB2 SA Soparfi, Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 12, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 89.901.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 06 juin 2009*

*Première résolution*

L'Assemblée constate que le mandat des administrateurs nommés suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 février 2003, enregistrée à Esch sur Alzette Vol 327 Fol 12 Case 8 sont venus à l'échéance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- M. Jean Luc BERTRAND, demeurant à F-57300 Mondelange 475 rue de Metz, administrateur délégué
  - M. Richard PHILIPPE, demeurant à F-57255 Sainte Marie aux Chênes, 4 rue des Bleuets, administrateur
  - Mme Nathalie BERTRAND, demeurant à F-57255 Sainte Marie aux Chênes, 25 bis rue d'Ars, administrateur
- leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Eric BERTRAND / Philippe RICHARD / Nathalie BERTRAND.

Référence de publication: 2009073926/19.

(090088081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Euclid Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.357.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Laurence MOSTADE. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de L'an 2009.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

EUCLID INVESTMENTS HOLDING S.A.

O. OUDIN / L. MOSTADE

*Administrateur / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009073922/15.

(090087981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Chimindu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 33.895.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

*Pour CHIMINDU S.A., Société anonyme*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009073920/13.

(090086873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Sun Hotels International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.373.

In the year two thousand nine, on the fourteenth day of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "SUN HOTELS INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23 avenue Monterey, trade register Luxembourg section B number 22.373 incorporated by deed drawn up on December 11<sup>th</sup>, 1984, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 27 of the 31<sup>st</sup> of January 1985.

The meeting is presided by Mr Ismaël Hajjar, private employee in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Flora Gibert, notary clerk in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Hajjar prenamed.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 1,250 shares representing the whole capital of the corporation are re-presented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to proceed with the anticipated dissolution of the company with immediate effect and to put it into liquidation.

2. Appointment of one Liquidator and specification of his powers.

3. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor for the period preceding the date of the present meeting.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting decides to proceed with the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation.

*Second resolution:*

The meeting appoints as liquidator:

Sun International Inc. Panama

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

*Third resolution:*

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of their mandate until the date of the present meeting.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SUN HOTELS INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 23 avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 22373, constituée suivant acte reçu en date du 11 décembre 1984, publié au Mémorial C numéro 27 du 31 janvier 1985.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ismaël Hajjar, employé privé à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, employée privée à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Ismaël Hajjar prénommé. Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.250 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de la dissolution anticipée et de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période précédant la date de la présente assemblée.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution:*

L'assemblée nomme liquidateur:

Sun International Inc. Panama.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

#### *Troisième résolution:*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.  
Signé: I. HAJJAR, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 mai 2009. Relation: LAC/2009/19221. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009074116/211/115.

(090088232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**Produc Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 119.226.

L'an deux mille neuf, le quinze mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRODUC INVESTISSEMENTS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse (R.C.S. Luxembourg B 119.226), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 août 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1820 du 28 septembre 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Le présidente désigne comme secrétaire Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Aloyse MAY, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les TROIS CENT DIX (310) actions étant représentées à la présente assemblée, il a put être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Mise en liquidation de la société
2. Nomination d'un liquidateur
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur
4. Décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat
5. Décharge pleine et entière au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat
6. Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Me Aloyse MAY, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de voir régir les pouvoirs du liquidateur par les dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, plus précisément par ses articles 144 à 148 bis, il peut accomplir tous les actes prévus par l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toute inscriptions privilégiées, ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions, ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. SIEBENALER, A. MAY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2009. Relation: LAC/2009/19394. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074128/242/66.

(090087828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**ProLogis Czech Republic XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.138.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of May.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ProLogis Developments Holding S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082,

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in private seal and dated on 26 May 2009.

The above mentioned proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of ProLogis Czech Republic XIX S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, incorporated by deed of the undersigned notary on 14 March 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1099 on 7 June 2006.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of two million six hundred thousand euros (EUR 2,600,000) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to the amount of two million six hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 2,612,500) by the issuance of one hundred and four thousand (104,000) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the one hundred and four thousand (104,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of two million six hundred euros (EUR 2,600,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at two million six hundred and twelve thousand five hundred euros (EUR 2,612,500) represented by one hundred four thousand five hundred (104,500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand eight hundred euros (2,800.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-sept mai.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

ProLogis Developments Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

ici représentée par ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mai 2009.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement,

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ProLogis Czech Republic XIX S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire soussigné du 14 mars 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1099 du 7 juin 2006.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux millions six cent mille euros (2.600.000.- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à deux millions six cent douze mille cinq cents euros (2.612.500.- EUR) par l'émission de cent et quatre mille (104.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'associé unique déclare souscrire les cent et quatre mille (104.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de deux millions six cent mille euros (2.600.000.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:



" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions six cent douze mille cinq cents euros (2.612.500.- EUR) représenté par cent et quatre mille cinq cents (104.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille huit cents euros (2.800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2009. Relation: LAC/2009/21133. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009074073/220/96.

(090088119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**Atlantic Consulting S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 146.387.

Par la présente, je vous demande la résiliation de domiciliation de la société ATLANTIC CONSULTING S.A. immatriculée B 146387 de son siège social:

7, rue de Trintange L-5465 Waldbredimus Luxembourg.

Waldbredimus, le 17.06.2009.

Jean-Paul Fank.

Référence de publication: 2009074068/10.

(090088236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**Entreprise de Construction G. THOMAS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 12.334.

L'associé unique de la société à responsabilité limitée Entreprise de construction G. Thomas, réuni en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg, le 9 juin 2009, a décidé, à l'unanimité, de transférer le siège de la société de 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, à l'adresse suivante:

L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange

Ce transfert de siège prend effet ce jour.

Le 09/06/2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009074067/15.

(090088110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**UBP Advisory Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.044.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2009*

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Messieurs Michel Girardin et Jean-Noël Sione jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 est approuvé.

- La démission de Monsieur André Labranche au 16 mars 2009 est approuvée.

- La nomination de Madame Isabelle Asseray jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 est approuvée.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., Luxembourg comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2010 est approuvé.

*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 14 mai 2009 avec effet au 4 juin 2009*

Mr Michel Girardin est désigné "Président" du Conseil d'Administration avec effet au 4 juin 2009.

A la date du 4 juin 2009, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Monsieur Michel Girardin, Administrateur et Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève

Madame Isabelle Asseray, Administrateur, demeurant professionnellement au 18, boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg

Monsieur Jean-Noël Sione, Administrateur, demeurant professionnellement au 26, St James's Square London SW1Y 4JH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Po Le Conseil d'Administration de UBP ADVISORY SERVICES

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009074050/29.

(090087417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Rep International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.333.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 avril 2009*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 avril 2009 que:

- Monsieur Eric VANDERKERKEN, employé privé ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet immédiat;

- Madame Valérie WESQUY, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg a été nommée gérant de classe B en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat pour une durée indéterminée;

- Le siège social de la société a été transféré du 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg au 38, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg avec effet immédiat;

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009074066/21.

(090087968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**Morgan Stanley Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.192.

*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de Morgan Stanley Investment Funds (la "Société") du 12 mai 2009*

*Composition du Conseil d'Administration*

Il a été noté que M Ronald ROBISON a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 30 septembre 2008.

Il a aussi été noté que Mme Ursula SCHLIESSLER a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 22 décembre 2008.

Il a également été noté que M James DILWORTH a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 4 mars 2009.

Il a été décidé de ratifier la cooptation de M Andrew MACK (The Beeches, Square Drive, Haslemere, Surrey, GU27 3LW, Royaume Uni) avec effet au 7 avril 2009, en tant qu'Administrateurs de la Société.

Il a été également décidé d'approuver la réélection de M William JONES, M Michael GRIFFENT et de Mme Laurence MAGLOIRE ainsi que l'élection de M Andrew MACK (The Beeches, Square Drive, Haslemere, Surrey, GU27 3LW, Royaume Uni) en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2009, et ainsi porter le nombre d'Administrateurs à quatre.

*Réviseur d'Entreprises*

Il a été décidé d'approuver la réélection de Ernst & Young S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

*Pour Morgan Stanley Investment Funds*

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Christie Lemaire-Legrand

*Company Administration*

Référence de publication: 2009074016/33.

(090087705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**3i Cares Holdings S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 114.733.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 22 février 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

3i Cares Holdings S.A. ayant son siège social jusqu'au 29 avril 2009 au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 16 juin 2009.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

Carré Bonn

20, rue de la Poste

P.O. Box 47

L-2010 Luxembourg

*L'Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2009074064/18.

(090087580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Electro Motor Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 87.047.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 30 avril 2009 que les comptes de liquidation et de clôture de liquidation de la société Electro Motor & Technology S.A. ont été approuvés, la clôture de la liquidation décidée, que la société a cessé toute activité et que tous les documents sociaux et livres comptables de la société seront conservés pendant une période de 5 ans au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

Luxembourg le 10 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009074065/17.

(090087789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**CETP bigmouthmedia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.879.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 26 mai 2009*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 26 mai 2009:

- que l'assemblée a accepté la démission de CETP GP (Cayman) Limited de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 26 mai 2009;
- que l'assemblée a nommé CETP Managing GP Holdings, Ltd., avec adresse à Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société, avec effet au 26 mai 2009 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

CETP bigmouthmedia S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009074070/19.

(090087787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Alinea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.503.

—

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2009, les décisions suivantes ont été prises:

1. La démission de Monsieur Bertrand LEYDER en sa qualité de commissaire a été acceptée.
2. A été nommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

*Commissaire:*

Alter Audit S.à r.l., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110675, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Lors du conseil d'administration du 19 mars 2009, la décision suivant a été prise:

1. A été nommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

*Président du Conseil d'Administration:*

Stéphane MORELLE, expert comptable, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009073991/19.

(090088240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**CD-Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 8, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 86.610.

—

EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire des associés du 28 janvier 2009, reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch/Alzette, enregistré à l'Enregistrement et des Domaines d'Esch/Alzette en date du 4 février 2009, relation: EAC/2009/1226, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé:

- De constater que le mandat des administrateurs:
- EUROPEAN BUSINESS HOUSE S.à.r.l., avec siège social à L-1624 Luxembourg, 7, rue Gibraltar.
- TRANS KEE, société de droit belge, avec siège social à B-6032 Charleroi, 32, rue de Marchienne, et du commissaire aux comptes:
- H.D.R. & PARTNERS S.A. avec siège social à L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig sont venus à échéance depuis le 22 mars 2008.
- de renouveler le mandat d'administrateur:
- Madame Rita CONSTANT, administrateur, demeurant à B-6032 Charleroi, 14, rue J.B. des Essarts.

- de nommer:

a) dans la fonction d'administrateur:

- Monsieur Marc DRUART, administrateur, demeurant à L-4411 Soleuvre, 168, rue Aessen.
- Madame Andrée DECROLY, retraitée, demeurant à B-6001 Marcinelle, 63, rue Albert Goffin.

b) dans la fonction de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur-délégué:

- Monsieur Marc DRUART, prèdit.

c) dans la fonction de commissaire aux comptes:

- Monsieur Léopold DRUART, retraité, demeurant à B-6001 Marcinelle, 63, rue Albert Goffin.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

- de préciser que conformément à l'article 9 des statuts la société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 avril 2009.

*Pour le notaire Aloyse BIEL*  
Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2009074061/203/35.

(090087936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

### **Hoche Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.502.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2009, les décisions suivantes ont été prises:

1. La démission de Monsieur Bertrand LEYDER en sa qualité de commissaire a été acceptée.
2. A été nommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

*Commissaire:*

Alter Audit S.à r.l., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110675, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Lors du conseil d'administration du 19 mars 2009, la décision suivant a été prise:

1. A été nommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

*Président du Conseil d'Administration:*

Stéphane MORELLE, expert comptable, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009073993/19.

(090088239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

### **Futuna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.668.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2009, les décisions suivantes ont été prises:

1. La démission de Monsieur Bertrand LEYDER en sa qualité de commissaire a été acceptée.
2. A été nommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

*Commissaire:*

Alter Audit S.à r.l., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110675, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009073990/15.

(090088243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Kalle Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 766.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.670.

*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary Meeting of Shareholders held on May 8<sup>th</sup>, 2009 at the registered office*

- Mr. Tom Chaloner resigns as Category B Manager with effect as at May 8<sup>th</sup>, 2009.
- The mandate of Mr. Jean-Bernard Zeimet, 67, Rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, as Independent Auditor is renewed until the General Meeting of Shareholders scheduled for the year 2010.

**Suit la traduction française de ce qui précède**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 8 mai 2009*

- Monsieur Tom Chaloner démissionne de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 8 mai 2009.
- Le mandat de Monsieur Jean-Bernard Zeimet, 67, Rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Kalle Development Sàrl

Signatures

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2009074002/20.

(090087612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Vivaldis - Gesellschaft für Strukturierte Lösungen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.999.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 13 mars 2009.*

("l'assemblée")

L'assemblée décide de révoquer les membres actuels du conseil d'administration. Sont donc révoqués avec effet le 1 juin 2009 les administrateurs suivants:

- Mme Bettina Helling;
- Mr. Thomas Keith;
- Mr. Michael Pohr;
- Mr. Roman Weikopf.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux membres du conseil d'administration avec effet le 1<sup>er</sup> juin 2009:

- Mr. Alexis Kamarowsky, né le 10 avril 1947 à Strang (Allemagne), avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
- Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, né le 12 septembre 1964 à La Spezia (Italie), avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
- Mr. Jean-Marc Debaty, né le 11 mars 1966 à Rocourt (Belgique), avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le mandat des nouveaux membres du conseil d'administration prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

A Luxembourg le 1<sup>er</sup> juin 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009073997/28.

(090087527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**FCOMI - L Global Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 131.727.

—  
Lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2009, la décision suivante a été prise:

Le mandat du réviseur d'entreprises, DELOITTE S.A., ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67 895, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2009073994/14.

(090088251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Barendina S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 129.382.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.  
Martine SCHAEFFER  
Notaire

Référence de publication: 2009074195/5770/12.

(090088263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Clearwater Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 52.553.

—  
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2009.  
Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009074199/242/13.

(090087727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**P.N. Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 84.629.

—  
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2009.  
Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009074197/242/12.

(090087704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Falcon Fund Management (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.918.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009074202/242/12.

(090087853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**REOF II Kali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 120.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.371.

En date du 16 janvier 2009, l'associé unique de la Société a approuvé avec effet immédiat la démission de Monsieur John Verpeleti en tant que gérant de la Société et a décidé de nommer avec effet immédiat Monsieur Jean-Louis Camuzat, directeur, né à Fontenay-aux-Roses (France), le 1 septembre 1963, résidant au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour REOF II Kali S.à r.l.*

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009074024/17.

(090087764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**REOF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 44.400,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 126.591.

En date du 16 janvier 2009, l'associé unique de la Société a approuvé avec effet immédiat la démission de Monsieur John Verpeleti en tant que gérant de la Société et a décidé de nommer avec effet immédiat Monsieur Jean-Louis Camuzat, directeur, né à Fontenay-aux-Roses (France), le 1 septembre 1963, résidant au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour REOF II S.à r.l.*

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009074021/17.

(090087760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Luxco IITCC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 139.371.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour LUXCO IITCC S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009074022/13.

(090086832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Dexia Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 120.942.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour DEXIA FUNDING LUXEMBOURG S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009074026/13.

(090086837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Groupe Castelfort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 128.955.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. BLONDEAU / R. THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074296/11.

(090087529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Ocean Overseas (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.221.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG) S.A R.L.

SGG S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009074297/13.

(090087534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Arnold Clark Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 136.405.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HLWG TWO LENDER  
Fidalux S.A.  
Le Domiciliataire  
Signature

Référence de publication: 2009074298/14.

(090087533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**GHC 1 S.A., Global Housing Company 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 80.690.

---

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLOBAL HOUSING COMPANY 1  
Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074299/13.

(090087530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Tecanox Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.387.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECANOX HOLDING S.A.  
MADAS S. à r. l. / LOUV S. à r. l.  
Administrateur / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration  
C. FRANÇOIS / L. MOSTADE  
Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2009074283/14.

(090087590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Foralim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.626.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORALIM S.A.  
MADAS S. à r. l. / LOUV S. à r. l.  
Administrateur / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration  
C. FRANÇOIS / A. VIGNERON  
Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2009074284/14.

(090087592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Softinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.454.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFTINVEST S.A.  
D. PIERRE / I. SCHUL  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009074285/12.

(090087594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Kashyk S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.122.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 juin 2009*

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Vincent Thill décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 26 octobre 2007.

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Olivier Conrard décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 1<sup>er</sup> février 2008.

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Madame Sandrine Durante décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Vincent Thill de sa fonction d'Administrateur de la société.

En remplacement de Monsieur Vincent Thill, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, au 19-21 Boulevard du Prince-Henri, en qualité d'Administrateur de la société, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
KASHYK S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2009074276/28.

(090087751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Delphi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 126.766.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 juin 2009.*

L'associé unique a accepté avec effet au 20 mai 2009 la démission de Monsieur Erlend Smith en tant que gérant de la société. Il a été décidé qu'il ne serait pas pourvu à son remplacement.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Andreas Demmel, M. Michael Newton, et M. Brian McMahon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009073718/17.

(090086751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Lantau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.185.

L'an deux mille neuf, le huit mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société avec siège non effectivement reconnue à Milan, Italie, sous la dénomination de "LANTAU SRL", constituée en date du 1<sup>er</sup> février 2000 par acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n°351 du 17 mai 2000, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 4 décembre 2007 publié au Mémorial C 291 en date du 5 février 2008.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Angelo DE BERNARDI, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Monsieur Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luigi CAVALLARO, commerçant, résident suisse, demeurant à CH-2000 Neuchâtel, 2, avenue de la Gare.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I.- Il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les parts sociales représentant l'entière du capital sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Révocation avec effet rétroactif au 4 décembre 2007 des décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie à Luxembourg le 4 décembre 2007 par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, et qui a décidé de transférer le siège social de Luxembourg à Milan et de se soumettre au droit italien.

2. Constatation et confirmation que la Société a repris son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et reprise de la nationalité luxembourgeoise avec effet rétroactif au 4 décembre 2007.

3. Arrêté et approbation d'une situation comptable de la société au 30 novembre 2007, situation patrimoniale d'ouverture de la Société redevenue luxembourgeoise, avec la précision que tous les actifs et tous les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, sont repris par la société luxembourgeoise qui redevient propriétaire de tous les actifs et se reconnaît obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société ci-avant de nationalité italienne.

4. Refonte totale des statuts pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

5. Nomination d'un administrateur unique.

6. Nomination du commissaire aux comptes.

7. Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale révoque avec effet rétroactif au 4 décembre 2007 les décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui s'était réunie à Luxembourg le 4 décembre 2007 par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, et qui avait décidé de transférer le siège social de Luxembourg à Milan et de se soumettre au droit italien.

L'Assemblée Générale révoque et annule toutes les décisions prises par la Société pendant la période du 4 décembre 2007 à la date des présentes.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale confirme le transfert du siège social de la Société au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et la reprise de la nationalité luxembourgeoise avec effet au 4 décembre 2007.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société redevenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société, tel qu'établi à la date du 30 novembre 2007 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, restent la

propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société.

Ledit bilan d'ouverture, après signature «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la reprise des statuts initiaux et de les adapter à la législation luxembourgeoise actuelle.

Lesdits statuts auront donc désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est continué une société anonyme sous la dénomination de "LANTAU S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter. La société peut accorder des prêts, garanties, gages et prendre d'autres engagements financiers et fiduciaires en faveur de sociétés dans lesquelles elle s'intéresse et également à des tiers.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 32.000.-, divisé en 3.200 actions d'une valeur nominale de EUR 10.- chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Dans le cas où la Société ne se connaît qu'un seul actionnaire, elle peut être administrée par un administrateur unique. Dès qu'une l'Assemblée Générale des Actionnaires constate que la Société a plus qu'un actionnaire, le nombre des Administrateurs devra être porté à trois.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique, dans le cas où la société est administrée par un collège de trois administrateurs, la société est engagée en toute circonstance par la signature individuelle d'un administrateur ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 4 décembre 2007 et se terminera le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires sous régime le légal luxembourgeois se tiendra en 2009.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale révoque l'Administrateur Unique Monsieur Franco FAGNANO, Maître en droit, demeurant à I-15057 Tortona, Via Lorenzo Perosi 40 et nomme Administrateur Unique:

Monsieur Luigi Salvatore CAVALLARO.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée Générale révoque les commissaires aux comptes Monsieur Giulio LEDDI, née à Gênes (Italie), le 16 avril 1981, avec adresse professionnelle à I-15057 Tortona, Via Lorenzo Perosi 40 et Madame Donatella LEDDI, née à Broni/PV (Italie), le 25 décembre 1962, avec adresse professionnelle à I-15057 Tortona, Via Lorenzo Perosi 40.

Elle nomme Monsieur Mohammed KARA, Expert-Comptable, né le 21 juillet 1954, à OUM TOUB DENAIRA (Algérie), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG comme nouveau commissaire aux comptes.

Les mandats de l'Administrateur Unique et du commissaire prendront fin après l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

60991

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement la valeur de la Société transférée est évaluée à EUR 1.200 (mille deux cents euros). Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. De Bernardi, L. Cavallaro, A. Fernandes et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2009, Relation: LAC/2009/18276. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009073600/5770/175.

(090086663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Office ERNEST T. FREYLINGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.192.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société OFFICE FREYLINGER S.A., établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen 234, Route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 65192 et qui s'est tenue à Strassen, en date du 12 mai 2009*

*Résolution:*

L'assemblée décide:

De reconduire le mandat des 4 administrateurs à savoir:

1. Monsieur Ernest T. Freylinger, demeurant à Bridel
2. Monsieur Pierre Kihn, demeurant à Belvaux
3. Monsieur Jean Beissel, demeurant à Olm

De reconduire le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur René Moris, demeurant à Rameldange

Leur mandat est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015

Le mandat de Monsieur Armand Schmitt comme administrateur n'a pas été reconduit.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

*Pour la société*

Jean Beissel

*Administrateur*

Référence de publication: 2009073889/24.

(090087700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 38.718.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2009*

*Troisième résolution:*

Les mandats de tous les administrateurs viennent à leur terme. L'assemblée générale nomme administrateurs Messieurs André POORTERS, Yves BIEWER, Romain GRETHEN, Marcel LEYERS et Guy OSWALD, demeurant tous, professionnellement, à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, pour une durée de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

*Signatures*

*Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2009073887/14.

(090088259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Société Internationale de Gestion de Participations Industrielles "INTERFI", Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 4.399.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2007, les mandats des Administrateurs M. Guy BAUMANN, M. Jean BODONI et M. Guy KETTMANN, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de 1 an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 2 Juin 2009.

*Pour Société Internationale de Gestion de Participations Industrielles «INTERFI», société anonyme holding*

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

*Vice-Président / -*

Référence de publication: 2009073888/15.

(090086678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Berimor Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.554.

## STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448,

here represented by Liga Jakusenoka, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Berimor Investments S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.



**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January and closes on the 31<sup>st</sup> December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31<sup>st</sup> day of December 2009.

#### *Subscription and Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,000.- (one thousand euro).

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448,

ici représentée par Liga Jakusenoka, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Berimor Investments S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.000.- (mille euros).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. JAKUSENOKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21742. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009073907/242/403.

(090088024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

#### **Société Nationale des Habitations à Bon Marché, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 40.971.

#### *Extrait du procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 19 mai 2009*

Présences:	Président:	Baumann Emmanuel	
	Vice-Présidente:	Brasseur Anne	
	Membres:	Fettes Jeff	
		Kieffer Robert	
		Kraus Jean-Paul	
		Krier Jérôme	
		Reuter Etienne	représenté par J.-P. Kraus
		Spautz Vera	représentée par E. Baumann
	Conseiller:	Contato Léon	

8. Divers

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Jean-Paul Kraus de sa fonction d'Administrateur avec effet au 19 mai 2009. En remplacement, le Comité de direction de la BCEE propose Monsieur Romain Wehles, directeur adjoint, comme nouveau représentant de la BCEE au Conseil d'administration de la SNHBM.

Le Conseil décide de coopter Monsieur Romain Wehles en tant qu'Administrateur de la Société.

Le mandat de Monsieur Romain Wehles, demeurant à L-6162 Bourglinster - 22 rue de l'Ecole, prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009073877/27.

(090088121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**AB Acquisitions Luxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.217.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"AB Acquisitions Luxco 3A S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.312 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms Nadia WEYRICH, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the 29th of May 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of "AB Acquisitions Luxco 4 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 May 2009, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since its incorporation (the "Articles").

The share capital of the Company is fixed at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million British Pounds (GBP 3,000,000.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) to three million twelve thousand British Pounds (GBP 3,012,000.-) by creating and issuing three million (3,000,000) new shares (the "Shares") with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, to be issued with an aggregate share premium of twelve million British Pounds (GBP 12,000,000.-), to be fully paid up, by way of contribution in cash.

*Subscription and Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to three million (3,000,000.-) Shares of one British Pound (GBP 1.-) each to be issued with a share premium of an aggregate amount of twelve million British Pounds (GBP 12,000,000.-), for a total amount of fifteen million British Pounds (GBP 15,000,000.-) and to fully pay such Shares up along with the share premium by a contribution in cash so that the amount of fifteen million British Pounds (GBP 15,000,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6, first paragraph of the Articles, which shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at three million twelve thousand British Pounds (GBP 3,012,000.-) represented by three million twelve thousand (3,012,000.-) shares of one British Pound (GBP 1.-) each."



### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Belvaux, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU**

"AB Acquisitions Luxco 3A S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.312 ("Associé Unique"),

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 mai 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "AB Acquisitions Luxco 4 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée sous les lois du Luxembourg suite à un acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution. Le capital social de la Société est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (EUR 1,-) chacune.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois millions de Livres Sterling (GBP 3.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) à trois millions douze mille Livres Sterling (GBP 3.012.000,-), par la création et l'émission de trois millions (3.000.000,-) de nouvelles parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de douze millions Livres Sterling (GBP 12.000.000,-), qui seront souscrites et payées par un apport en numéraire.

#### *Souscription et Libération*

L'Associé Unique comme représenté ci-dessus déclare souscrire aux trois millions (3.000.000) de Parts Sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, qui ont été entièrement libérées moyennant un apport en numéraire, ensemble avec la prime d'émission de douze millions de Livre Sterling (GBP 12.000.000,-) de telle sorte que la somme de quinze millions de Livre Sterling (GBP 15.000.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois millions douze mille Livres Sterling (GBP 3.012.000,-) représenté par trois millions douze mille (3.012.000) parts sociales, d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Belvaux, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 juin 2009. Relation: EAC/2009/6325. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009071987/239/106.

(090085102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

### **Maison Relais Wëntger A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 85.

R.C.S. Luxembourg F 7.985.

#### STATUTS

L'an deux mille neuf, le six du mois de mai.

Entre les soussignés:

ANSAY Guy, instituteur, demeurant à Maison 34, L-9770 Rumlange

BOCK-THEISSEN Linda, ménagère, demeurant à Maison 167, L-9940 Asselborn

DIEDERICH Lydie, éducatrice graduée, demeurant à 3A, rue de Binsfeld, L-9912 Troisvierges

GILS-POST Caroline, institutrice, demeurant à Pulverstraße 12, B-4780 Sankt Vith

KERGEN Guy, secrétaire communal, demeurant à Maison 3, L-9940 Asselborn

MATHAY Pascal, receveur communal, demeurant à Maison 74, L-9960 Hoffelt

MEYERS Lucien, cultivateur, demeurant à Maison 36, L-9762 Lullange

NESER Pierre, cultivateur, demeurant à Maison 21, L-9771 Stockem, échevin de la commune de Wintrange

SCHOLTES-SCHAACK Annick, éducatrice graduée, demeurant à Maison 25, L-9960 Hoffelt

SCHMIT Sandy, institutrice, demeurant à 45, auf dem Huserknapp, L-9753 Heinerscheid

SCHMITZ Frank, fonctionnaire communal, demeurant à Maison 40, L-9745 Doennange

SIMON David, fonctionnaire communal, demeurant à 30, rue de Wilwerdange, L-9911 Troisvierges

SPAUS-LIPPERS Mariette, employée privée, demeurant à Maison 64, L-9742 Boxhorn

THOMMES Marcel, employé BCEE, demeurant à Maison 10, L-9960 Hoffelt, bourgmestre de la commune de Wintrange

WEBER Carlo, ouvrier d'Etat, demeurant à Maison 47, L-9641 Brachtenbach, échevin de la commune de Wintrange

L'administration communale de Wintrange, représentée par son collège échevinal actuellement en vigueur, ayant son siège à Maison 85 L-9780 Wintrange,

tous de nationalité luxembourgeoise, et ceux qui seront admis ultérieurement comme membres, il a été constitué une association sans but lucratif, régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

#### **Titre 1<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** L'association est dénommée Maison Relais Wëntger A.s.b.l.

**Art. 2.** Le siège de l'association est fixé à L-9780 Wintrange, Maison 85.

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

#### **Titre 2. - Objet**

**Art. 4.** L'association a pour objet le développement et la gestion de services et de structures d'accueil pour enfants et adolescents dans la Commune de Wintrange. L'admission aux foyers est réglée par règlement interne.

**Art. 5.** L'association peut créer, reprendre et gérer toutes œuvres et prendre toutes initiatives quelconques, acquérir tous biens meubles, construire ou louer tous immeubles nécessaires ou se rapportant aux buts définis ci-dessus. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

### Titre 3. - Membres, Admission, Exclusion et Cotisations

**Art. 6.** L'association se compose:

- a) de membres actifs
- b) de membres d'honneur.

**Art. 7.** Les membres peuvent être des personnes physiques et des personnes morales.

**Art. 8.** Les membres actifs jouissent seuls des droits et avantages prévus par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif; ils ont seuls le droit de vote. Le nombre des membres actifs est illimité, sans pouvoir être inférieur à 9.

La qualité de membre d'honneur est conférée aux personnes physiques ou morales qui, sans prendre une part active aux activités de l'association, lui prêteront leur appui matériel ou moral. Leur nombre est illimité.

**Art. 9.** Les premiers membres actifs de l'association sont les comparants soussignés. Pour être admis ultérieurement comme membre actif, il faut:

- a) avoir signé une déclaration d'adhésion aux statuts de l'association;
- b) avoir été admis par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des voix.

La qualité de membre se perd par le décès, la démission écrite adressée au conseil d'administration, le refus de payer la cotisation dans les trois mois à partir de son échéance et par l'exclusion, décidée majoritairement par l'assemblée générale sur le vu d'un rapport du conseil d'administration dans les cas suivants:

- a) actes ou omissions préjudiciables à l'objet social
- b) atteintes à la considération ou à l'honneur des associés ou de l'association.

La qualité de membre d'honneur est conférée par décision majoritaire par l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les cotisations annuelles à payer par les membres actifs et d'honneur sont fixées par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Les deux sortes de cotisation ne sont pas obligatoirement du même montant, mais il est entendu qu'elles ne pourront être supérieures à 125 EUR.

### Titre 4. - Administration

**Art. 11.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 12 membres au moins et de 18 membres au plus dont la majorité est désignée par le Conseil communal de Wincrange lors de son renouvellement intégral. Les autres membres sont choisis parmi les membres actifs et élus par l'assemblée générale ordinaire et annuelle statuant à la majorité simple des voix des membres actifs présents ou représentés. Parmi ces membres figurent trois membres du corps enseignant proposés par leur pair et deux membres proposés par l'Association des parents d'élèves de l'enseignement primaire et préscolaire de la commune de Wincrange Asbl.

Les administrateurs élus sont rééligibles, ils sont toujours révocables par l'assemblée générale.

Le renouvellement des membres élus du conseil d'administration se fait à moitié chaque année, les membres sortants étant rééligibles. Le premier renouvellement à compter à partir de l'entrée en vigueur des présents statuts se fait au tirage au sort.

Les candidats nouveaux présenteront leur candidature un jour au moins avant l'ouverture de l'assemblée générale par écrit au président de l'association.

En cas de vacance d'un siège, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée ordinaire, sauf les membres désignés par la commune de Wincrange, qui entrent en fonction après nomination par le conseil communal.

Si la vacance porte cependant sur deux ou plusieurs sièges, le conseil d'administration cooptera le nombre nécessaire d'administrateurs provisoires dont la nomination sera soumise aux voix lors de la prochaine assemblée générale ordinaire; jusqu'à cette cooptation, les administrateurs restants gardent les mêmes pouvoirs que si le conseil était au complet. Le ou les administrateurs ainsi cooptés par le conseil achèvent le mandat de celui ou de ceux qu'ils remplacent.

**Art. 12.** Le conseil d'administration désignera en son sein un président, deux vice-présidents, un secrétaire, deux secrétaires-adjoints et un trésorier. Les quatre derniers sont choisis parmi les fonctionnaires de la Commune de Wincrange.

Ces charges expirent avec la fonction du mandat de membre du conseil d'administration. Ces charges sont renouvelables.

Ensemble, ces sept administrateurs forment le bureau exécutif du conseil.

Le président représente l'association et en dirige les travaux. Il préside aux débats du conseil d'administration, en cas d'absence ou d'empêchement il sera remplacé par un vice-président par rang d'ordre.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de cinq administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée.

Tout membre du conseil d'administration peut se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration, moyennant une procuration écrite, sans qu'il ne soit cependant possible de représenter plus d'un administrateur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace, est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration sont contresignées dans les procès-verbaux qui sont signés par le président et le secrétaire.

**Art. 14.** Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi modifiée du 21 avril 1928. Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Est de sa compétence tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou, par la loi.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les immeubles de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi.

Cette énumération n'est pas limitative, mais énonciative. A l'égard des tiers, l'association est valablement engagée par la signature de deux administrateurs.

Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association.

**Art. 15.** Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut également, suivant les besoins, investir de certains de ses pouvoirs des comités techniques, composés d'administrateurs ou de membres actifs ou d'honneur ou même de personnes qui ne sont pas membres de l'association.

### Titre 5. - Assemblée générale

**Art. 16.** L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs.

Les articles 4 à 12 de la loi du 21 avril 1928 règlent les attributions de l'assemblée générale. Les convocations sont faites par le conseil d'administration au moyen de convocations écrites, adressées aux associés huit jours au moins avant l'assemblée générale; elles contiendront l'ordre du jour.

**Art. 17.** Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans les assemblées générales.

Tout membre actif peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire ayant lui-même droit de vote, moyennant une procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis à un associé de représenter plus d'un membre.

L'assemblée générale décide par vote à main levée ou au secret. Le vote est secret lorsque des personnes sont impliquées.

Le conseil d'administration fixe chaque année dans le courant du mois de décembre la date de l'assemblée générale ordinaire qui devra se dérouler au courant du premier trimestre de l'année suivante et à l'ordre du jour de laquelle doit être portée l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice. Après approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

**Art. 18.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou, à son défaut, par son remplaçant.

### Titre 6. - Fonds social, Comptes et Budget

**Art. 19.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres actifs et d'honneur;
- b) des dons ou legs faits en sa faveur;
- c) des subsides et subventions;
- d) des prestations sociales versées par l'Etat et la commune pour les enfants et adolescents pris en charge;
- e) des participations des usagers des services proposés par l'association;
- f) des revenus pour services rendus;
- g) des intérêts et revenus généralement quelconques.

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille neuf.

A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928.

**Art. 21.** Les comptes sont tenus et réglés par un trésorier, membre du conseil. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou autre pièce comptable à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés annuellement par l'assemblée générale. L'excédent favorable appartient à l'association.

### Titre 7. - Modification des statuts

**Art. 22.** La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

### Titre 8. - Dissolution et Liquidation

**Art. 23.** La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 à 25 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

En cas de dissolution volontaire de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté à la Commune de Wincrange.

Ont approuvé les statuts, ce jour, le 10 juin 2009.

ANSAY Guy / DIEDERICH Lydie / KERGEN Guy /  
MEYERS Lucien / SCHMIT Sandy / SCHOLTES-SCHAACK  
Annick / SPAUS-LIPPERS Mariette / WEBER Carlo /  
BOCK-THEISSEN Linda / GILS-POST Caroline / MATHAY  
Pascal / NESER Pierre / SCHMITZ Frank / SIMON David /  
THOMMES Marcel.

Référence de publication: 2009072006/159.

(090085572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

### **Kauri Holdings, Société à responsabilité limitée, (anc. Kauri Capital 6).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 131.053.

In the year two thousand and nine, on the fifth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"KAURI GUERNSEY 1 LIMITED", having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, Elisabeth House, Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey GY1 IEW, registered with the Register of Limited Partnerships under the number 47686, duly represented by Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 29<sup>th</sup>, 2009.

The above-mentioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of "KAURI CAPITAL 6", a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 131.053, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 18 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 5 October 2007, number 2212 (hereafter the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "KAURI CAPITAL 6" to "KAURI HOLDINGS".

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association, which shall read henceforth as follows:

" **Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of "KAURI HOLDINGS"."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"KAURI GUERNSEY 1 LIMITED, ayant son siège social au 3<sup>rd</sup> Floor, Elisabeth House, Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey GY1 IEW, inscrite au Register of Limited Partnerships sous le numéro 47686,

ici représentée par Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mai 2009.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de "KAURI CAPITAL 6", une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 131.053, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 octobre 2007, numéro 2212 (la "Société")

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de "KAURI CAPITAL 6" en "KAURI HOLDINGS".

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts afin de refléter ce changement de dénomination sociale, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de "KAURI HOLDINGS"."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HEILIGER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juin 2009. Relation: EAC/2009/6694. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé):* SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009073243/239/72.

(090086707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Sun Power Invest EU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Arlon, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.547.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit suisse "COFININCO S.A.", ayant son siège social à Genève (Suisse), 2, Place du Port;
2. Monsieur Reiner Antonius Florentius VAN TILBORG, né le 14 février 1958, à Wilrijk (Belgique), demeurant 101, Avenida Sor Teresa Prat, 29004 Malaga (Espagne).

tous les deux ici représentés par Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles resteront annexées au présent acte.

Les comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "SUN POWER INVEST EU S.A.".

Le siège social est fixé à Strassen. Il pourra être transféré dans toute autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transférer provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.

**Art. 4.** Les actions sont au porteur, sauf celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10 heures à Strassen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) COFININCO SA, préqualifié . . . . .	309 actions
2) Monsieur Reiner A.F. VAN TILBORG, préqualifié . . . . .	1 action
Total: . . . . .	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg pour la première fois le 1<sup>er</sup> juin 2010.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

- Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, née le 4 janvier 1960 à Belojarsk (Russie), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

- Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuvre-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

3) Est appelé à la fonction de commissaire:

Monsieur Reiner A.F. VAN TILBORG, préqualifié.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

5) Le siège social est fixé au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2009. Relation: LAC/2009/21844. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 MAI 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009073898/211/121.

(090087951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.